

ÉTAT D'APATRIDIE: LES CAMEROUNAIS ANGLOPHONES NÉS DANS LES CAMPS DE RÉFUGIÉS AU NIGERIA ET LA CRISE D'IDENTITÉ

Par: Francis Tazoacha & Noella Ngunyam

NOVEMBRE 2021

Article / ©Nkafu Policy Institute



Le sentiment d'appartenance est primordial dans l'existence humaine. Pour beaucoup de personnes, la question de la citoyenneté n'a vraiment d'importance que lorsqu'elles voyagent à l'extérieur du pays, ou dans le cadre des élections nationales. L'on ne pense pas à la nationalité au quotidien. En ce qui concerne les autres personnes, la citoyenneté est une question omniprésente, et souvent un obstacle. Étant donné que la reconnaissance de la nationalité est la condition d'exercice d'une multitude d'autres droits tels que

l'éducation, les soins de santé, l'emploi et l'égalité devant la loi, les personnes sans nationalité sont parmi les plus vulnérables au monde.

Contexte historique

Selon l'Agence Reuters, on estime que 10 à 15 millions de personnes n'ont pas de papiers en tant que ressortissants d'un pays, ce qui les prive souvent de droits fondamentaux que la plupart des pays du monde considèrent comme acquis, tels que l'éducation, les soins de santé, le logement et l'emploi¹. Différentes raisons socio-économiques, ethno-religieuses et politiques peuvent amener une personne à devenir apatride. Il s'agit notamment, dans la plupart des cas, de préjugés raciaux et/ou sexistes, de discrimination fondée sur la religion, de conflits de lois dans un pays, de crises politiques ou de troubles civils, mais aussi du fait d'être un réfugié ou un descendant d'un réfugié, parmi de nombreuses autres causes².

Le 20 mai 1972, le Cameroun occidental et le Cameroun oriental, qui avaient été réunis en 1961 sous le nom de République fédérale du Cameroun, ont décidé par un référendum anticonstitutionnel de devenir la République unie du Cameroun³. Ce nom a ensuite été modifié en 1984 pour devenir ce que l'on appelle aujourd'hui la République du Cameroun. Malgré l'harmonie apparente qui règne dans le pays depuis lors, il a été fait référence, à de multiples reprises dans l'histoire, à un problème anglophone sous-jacent, qui découlait de la marginalisation de la minorité anglophone par la majorité francophone⁴.

1. <https://files.institutesi.org/worldsstateless.pdf>
2. <https://www.unhcr.org/ibelong/wp-content/uploads/UNHCR-Statelessness-2pager-ENG.pdf>
3. <https://www.jstor.org/stable/483799>
4. <https://www.jstor.org/stable/483799>

Auparavant, le problème anglophone n'était pas considéré comme une menace pour l'unité du Cameroun jusqu'en 2016, date à laquelle les mouvements de protestation des syndicats d'enseignants et d'avocats ont accéléré le mouvement de protestation qui va déboucher sur la crise anglophone d'aujourd'hui. Plus de 4 000 vies ont été perdues au cours de la crise et plus de 750 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays, tandis que plus de 60 000 autres ont fui vers le Nigeria voisin⁵.

La situation des réfugiés anglophones au Nigeria

Des milliers de camerounais anglophones, dont des hommes, des femmes et des enfants, originaires des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun touchées par la crise, sont réfugiés au Nigeria. Selon le HCR Nigeria, l'Agence des Nations unies pour les réfugiés au Nigeria, en juin 2021, un nombre total de 66 899 réfugiés camerounais étaient enregistrés au Nigeria. Sur ce nombre, 50,5 % sont des enfants et 28,7 % sont des femmes. Sur place, ils vivent dans des camps de réinstallation répartis dans les États d'Akwa Ibom, de Benue, de Cross River et de Taraba, où la plupart d'entre eux luttent pour répondre à leurs besoins fondamentaux tels que la nourriture, l'eau, les soins de santé et l'éducation, entre autres⁶. La crise humanitaire ne fait que s'ajouter à la crise d'identité déjà croissante, susceptible de frapper les réfugiés camerounais anglophones au Nigeria.

Le concept de nationalité

La nationalité est le lien juridique entre un État et un individu lorsque ce dernier est membre de cet État. La nationalité s'acquiert ou se perd selon des règles fixées par chaque État. Elle peut être acquise de trois manières : par la naissance sur le territoire d'un État (*jus soli*), par la descendance d'un ressortissant d'un État (*jus sanguinis*) ou par naturalisation⁷

5. <https://reports.unocha.org/en/country/cameroon/>

6. <https://reliefweb.int/report/cameroon/cameroon-humanitarian-dashboard-january-june-2021>

7. <https://www.refworld.org/docid/3ae6b4db1c.html>

8. <https://www.refworld.org/pdfid/4bbf387d2.pdf>



Le problème de l'apatridie a beaucoup évolué au fil du temps et une définition a également été proposée: un apatride est une personne qui n'est pas considérée comme un ressortissant par un État en vertu de sa législation. Cette définition se trouve à l'article 1er de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides, l'un des deux principaux instruments internationaux qui traitent spécifiquement de la question de l'apatridie. En termes simples, cela signifie qu'un apatride n'a pas de nationalité puisqu'il n'est reconnu comme appartenant à aucun État⁸. Par conséquent, les enfants nés de parents camerounais dans les camps de réfugiés d'autres pays voisins et dont la naissance n'est pas déclarée risquent de ne pas avoir d'identité. La détermination du caractère apatride ou non d'une personne dépend entièrement des lois sur la nationalité mises en œuvre par l'État.

Au Nigeria, par exemple, la citoyenneté est fondée sur la Constitution de la République fédérale du Nigeria, datée de 1989. Il existe trois

façons d'acquérir la citoyenneté au Nigeria : par la naissance, par l'enregistrement et par la naturalisation. Il est important de noter qu'il est impossible pour une personne de revendiquer la nationalité nigériane par la naissance si aucun de ses parents ou grands-parents n'est né au Nigeria. Le demandeur avoir des liens de sang pour être un citoyen nigérian de naissance⁹.

Si l'on prend le cas du Cameroun, aux termes de la loi N° 68-LF-3 du 11 juin 1968, il existe cinq façons d'acquérir la nationalité camerounaise, à savoir : l'attribution à la naissance par filiation, l'attribution par naissance en territoire camerounais, l'acquisition de la nationalité par déclaration, l'acquisition par mariage et enfin, l'acquisition par décision de l'autorité publique¹⁰.

Les catégories de personnes suivantes peuvent être particulièrement exposées au risque d'apatridie lorsqu'elles ont des difficultés à établir ou à fournir une preuve documentée de leur nationalité : les populations migrantes ou celles ne pouvant prouver la nationalité sur la base de deux générations précédentes, les plus vulnérables étant les enfants ; les personnes vivant dans les zones frontalières ; les populations minoritaires ; les populations nomades ou semi-nomades ; et les personnes qui ont été victimes de la traite ou du trafic d'êtres humains.

Malheureusement, les réfugiés camerounais anglophones au Nigeria appartiennent à l'une de ces catégories. La plupart d'entre eux, alors qu'ils fuyaient le conflit dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun, ont perdu leurs documents d'identité, ainsi que ceux n'ayant aucune preuve d'identité alors qu'ils étaient au Cameroun. Pour les enfants nés de parents camerounais, en particulier, et ne disposant pas de certificat de naissance avant la fuite vers le Nigeria, la situation pourrait même être pire. Étant donné que la citoyenneté nigériane attribuée par la naissance ne peut être acquise que s'il existe des liens de sang entre l'enfant et l'un de ses parents ou grands-parents et que la citoyenneté camerounaise acquise à la naissance – *ius sanguinis* – ne peut être

légalement prouvée que par un registre civil – dans ce cas, un certificat de naissance – il y a une forte probabilité que les réfugiés camerounais anglophones au Nigeria deviennent apatrides. Néanmoins, il existe toujours une possibilité pour eux d'acquérir la citoyenneté nigériane par le biais d'un enregistrement s'ils sont toujours au Nigeria lorsqu'ils atteignent 18 ans (majorité). Mais alors, combien de temps devront-ils attendre ? L'autre option serait de retourner au Cameroun, mais cela dépendra de la résolution pacifique de la crise anglophone.

Conclusion

La situation des enfants réfugiés anglophones nés dans les camps de réfugiés au Nigeria devient une préoccupation majeure, non seulement en raison de la crise humanitaire découlant de leurs conditions de vie déplorables, mais aussi de la crise d'identité croissante et du risque d'apatridie auxquels certains d'entre eux sont confrontés, notamment les enfants nés de parents camerounais sans papiers d'identité.



Francis Tazoacha

Directeur du département
paix et sécurité au Nkafu
Policy Institute - Fondation
Denis & Lenora Foretia.



Noella Ngunyam

Assistante de Communication
Fondation Denis & Lenora
Foretia.

Mise en page par: Stéphane Douanla

9. <https://www.ibanet.org/article/89D400A4-EA2D-41D6-9ACE-E19B4AF99337>

10. <https://www.refworld.org/docid/3ae6b4db1c.html>